

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014**

*L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE QUINZE DECEMBRE, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de
Stéphanie PHAN THANH, Maire*

ETAIENT PRESENTS :

*Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry DE LORGERIL (arrivé à 18h34)
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE
Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO
Sébastien PAUTREMAT - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE
Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER
Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE (arrivée à 18h33)
Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU
Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ
Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU*

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

*Patrice GUIHARD donne pouvoir à Valérie DUVERT
Fabienne GERMAIN donne pouvoir à Hélène CHALLIER*

Mme Anouk PAOLOZZI-DABO a été élue Secrétaire de Séance

Madame le Maire introduit la séance en proposant à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2014.

Sans remarque particulière le compte-rendu est validé.

Mme le Maire passe ensuite la parole à M. de Lorgeril qui présente le sujet des comptes-rendus d'activités des zones d'activité communales soit les zones de Bréhadour, de Kerbiniou et de Villejames en précisant que ces zones sont physiquement achevées et en procédure de clôture par LAD-SELA.

Il rappelle que l'ensemble des éléments a été vu lors de la commission Développement économique-Tourisme du 28 novembre 2014 et de la commission Finances du 5 décembre 2014 et passe ensuite la parole à M. ROEPER de LAD SELA qui reprend de manière synthétique les présentations de chacun des CRACS :

1 – COMPTE-RENDU ANNUEL DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE BREHADOUR - (CRAC AU 31 DECEMBRE 2013)

Suite à cette présentation, plusieurs remarques sont émises car il est constaté quelques écarts de chiffres entre la présentation et la délibération proposée. Ces remarques concernent les éléments suivants :

- « Travaux d'infrastructures » : 5 459€ HT (Clôture du marché Espace Vert)
- « Travaux de bâtiment » : 1 210€ HT (Entretiens)
- « Honoraires sur travaux » : 56€ HT (Direction technique)
- « Frais financiers sur Court Terme »: 6 051€ HT (Frais de portage financiers de la trésorerie de CT)
- « Frais financiers sur Emprunts »: 4 729€ HT
- « Frais de société »: 6 574€ HT (Frais de gestion)
- « Frais divers » : 7 141€ HT (Taxes, assurances)

Ces éléments seront corrigés dans la délibération transmise à la préfecture. Le résultat de la zone présente un solde positif de 435 €.

Sous réserve de cette correction, Mme le Maire propose de passer au vote de la délibération.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions

2 – COMPTE-RENDU ANNUEL DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE KERBINIOU - (CRAC AU 31 DECEMBRE 2013)

M. ROEPER de LAD-SELA présente le compte rendu de la zone en précisant notamment que le bilan financier au 31 décembre 2013 présente un solde positif de 13 383 €.

La présentation n'appelant pas de remarques particulières, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions

3 – COMPTE-RENDU ANNUEL DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE VILLEJAMES - (CRAC AU 31 DECEMBRE 2013)

M. ROEPER de LAD-SELA présente le compte rendu de la zone en précisant notamment que le bilan financier au 31 décembre 2013 présente un solde positif de 814 € incluant une provision pour travaux de 200 000 € qui sera reversée au bilan positif de l'opération si aucun travaux complémentaire n'est décidé d'ici fin 2015.

La présentation n'appelant pas de remarques particulières, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions

4 – TARIFS MUNICIPAUX 2015

M. de Lorgeril précise que les modifications de tarifs présentées en séance ont été vues lors de la commission Finances du 5 décembre 2014. Il précise que cette modification concerne uniquement les tarifs pouvant être appliqués sur l'exercice complet 2015.

Il propose ensuite d'évoquer uniquement en Conseil les remarques qui n'auraient pas été faites en commission Finances.

M. Naël souhaite obtenir la garantie que les salles louées par les associations Guérandaises resteront gratuites en citant notamment pour exemple les associations de parents d'élèves qui se réunissent environ 1 fois par mois en indiquant qu'il ne comprendrait pas que ces associations soient obligées de payer une location de salle sitôt deux réunions organisées.

M. Loirat précise que les éléments présentés concernant la location des salles sont rigoureusement identiques à ce qui a été vu en commission Finances et en commission Administration générale. Il précise que la principale modification consiste au fait que pour certaines salles, il existait auparavant des tarifs saisonniers et que par première mesure de simplification il n'existera plus qu'un seul tarif. Il reprend ensuite l'exemple des associations de parents d'élèves en indiquant qu'il n'y aura pas de modifications pour ce type d'association.

Mme Challier prend ensuite la parole pour indiquer qu'à Guérande il est d'usage que les associations non lucratives domiciliées à Guérande puissent bénéficier de la gratuité de réservation des salles. Elle précise par ailleurs que ce mode de fonctionnement constitue selon elle une aide concrète et indispensable au bon fonctionnement du secteur associatif. Elle conclut son propos en précisant que le système mis en place doit être équitable.

M. Loirat indique qu'aucune remise en cause de ce système n'a été envisagée.

Mme Challier indique que la présentation du système manque de transparence.

Mme le Maire prend la parole en précisant que le système qui existait jusque-là pour les associations guérandaises est conservé. Elle précise que seule les grandes salles Anne de Bretagne à Athanor, Clis et Saillé feront l'objet d'une demande de paiement dès lors qu'une manifestation avec entrée payante y sera organisée par les associations mais que pour tout type de réunions l'accès des salles reste gratuit comme auparavant. Elle demande également à la commission Administration générale de retravailler si besoin ces tarifs avec l'aide des services dans le courant du premier semestre pour une présentation lors du conseil municipal de juin 2015.

Mme Révault demande ensuite comment les tarifs des services d'impression sont connus des nouvelles associations et quelle est la possibilité d'utiliser les services d'impression pour les associations guérandaises.

Mme le Maire précise que cette information est délivrée spontanément par les services et que les anciennes associations véhiculent également ce message. Elle propose également que la presse puisse faire écho de cette possibilité dans les prochaines parutions.

Mme Révault souhaite ensuite connaître le prix de l'abonnement relatif au droit de place sur les marchés car elle fait remarquer qu'il existe un tarif abonné et un tarif non abonné pour les droits de place.

M. de Lorgeril précise que ce tarif « abonnés » ne concerne pas un abonnement qui serait payé par les commerçants du marché, mais qu'il désigne simplement le tarif proposé aux commerçants réguliers du marché par opposition aux commerçants qui n'utilisent le marché qu'en saison. Le tarif plus bas dit « tarif abonnés » a pour objectif d'avantager les commerçants qui s'engagent à tenir un stand tout au long de l'année.

Mme Révault prend la parole pour savoir si la taxe de séjour va être revue.

Mme le Maire répond que pour le moment on n'y touche pas en attendant la réforme en cours d'examen par l'Assemblée Nationale.

Mme Révault s'intéresse ensuite aux tarifs « Découv'sport » et précise qu'elle souhaiterait que ce ne soit pas toujours les mêmes qui puissent profiter du service. Elle propose l'organisation d'un roulement.

Mme le Maire indique qu'effectivement « Découv'sport » est victime de son succès mais qu'en revanche elle n'a pas de retour sur le fait que certains enfants ne peuvent pas accéder à cette prestation.

M. Dunet rappelle que certains stages ont en effet un nombre de places limitées mais qu'il n'existe aucune préférence à l'inscription qui se fait par ordre d'arrivée.

Mme le Maire précise que c'est à la commission Sports de travailler sur ces critères d'inscription et leur tarification si cela est nécessaire.

M. Miché fait quant à lui remarquer qu'il est très difficile de se prononcer en commission quand les chiffres déboulent et qu'il serait sûrement préférable de travailler plusieurs fois ensemble certains sujets en commission avant de les présenter en conseil municipal. Il précise par ailleurs que son groupe s'inscrit dans la démarche du PEDT qui proposera nécessairement une adaptation de certains tarifs enfance.

M. de Lorgeril prend ensuite la parole pour préciser que son groupe a fait montre d'une très grande écoute en commission Finances ainsi qu'en commission Développement économique – tourisme. Il ajoute que dans les collectivités, comme cela peut être le cas dans les entreprises, certains tarifs sont reconduits ou adaptés mécaniquement et par facilité année après année. Il précise qu'un travail global incluant notamment les conclusions du projet éducatif de territoire sera engagé au cours du premier semestre 2015 pour proposer aux différentes commissions une adaptation de l'ensemble de la grille tarifaire municipale.

Mme Challier demande si l'utilisation de la salle de répétition était gratuite jusqu'en 2015.

Mme le Maire précise que les tarifs 2014 ont été reconduits pour 2015 dans ce domaine.

Mme Migault s'interroge sur la disparition du tarif pour les places de parking.

Mme le Maire répond que c'est la loi qui a supprimé cette possibilité à partir du 01 janvier 2015.

Les débats étant terminés, Mme le Maire propose de passer au vote moyennant la prise en compte de la correction de l'année d'application des tarifs sur certains en-têtes de l'annexe tarifaire.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions

5 – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) – TRANSFORMATION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) EN AVAP

Mme Durand rappelle l'intérêt du périmètre de protection de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) qui doit par application de la loi du 10 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement se substituer en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Cette transformation permet notamment d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, la concertation avec la population, la coordination avec le Plan Local d'Urbanisme et notamment avec les objectifs inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Elle propose ensuite que le conseil municipal puisse valider la composition des membres de la commission comme suit :

Représentants élus :

- Mme Stéphanie PHAN THANH, Maire de Guérande,
- Mme Marie-Annick DURAND, Adjointe au Maire en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de l'Agriculture,
- Mme Catherine LACROIX, Adjointe au Maire en charge de la Culture et du Patrimoine,
- M. Bernard MACE, Adjoint au Maire en charge des Travaux, de la Circulation et des Transports,
- M. Laurent BOULO, Conseiller Subdélégué à l'Environnement et à l'Agriculture,

Représentants de l'Etat :

- M. le Préfet ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,

Personnes qualifiées :

- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant,
- M. le Président de la coopérative « Les Salines de Guérande », domiciliée à Pradel à Guérande ou son représentant,
- L'architecte du patrimoine missionné par la Ville de Guérande dans le cadre du suivi-animation de la mise en valeur des secteurs protégés (secteur sauvegardé, ZPPAUP),
- M. le Président de l'association « Société des Amis de Guérande » ou son représentant.

Mme Révault regrette que la minorité ne soit pas représentée au sein de cette commission.

Mme le Maire répond que c'est une commission où les membres de la commune doivent absolument être représentés avec seulement 5 représentants, d'où le choix de n'inclure que des membres de la majorité.

Elle précise néanmoins qu'un compte-rendu régulier d'avancement des travaux sera fait en commission « Aménagement du territoire ».

Après ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote

VOTE : Majorité – 7 Abstentions

6 – AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE GUERANDE-LA TURBALLE - PROPOSITION DE PERIMETRE ET DE MODE D'AMENAGEMENT FONCIER

Mme Durand présente les éléments de la délibération qui précise notamment qu'aucune observation ne mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé et le mode d'aménagement. Elle propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur la proposition de périmètre, de mode d'aménagement foncier ainsi que sur les prescriptions environnementales à respecter dans le cadre du plan du nouveau parcellaire et des travaux connexes, et sur la poursuite de l'opération d'aménagement foncier.

Mme le Maire indique qu'il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle car la procédure juridique avance, ce qui est de bon augure pour la mise en œuvre de la déviation.

M. Miché indique qu'il se réjouit de la participation à cette enquête. Il ajoute sur les autres points comme la bande de terre à entretenir, les éléments rocheux ou les friches, qu'il faudrait au-delà des recommandations proposées par le document, rendre obligatoires des prescriptions

générales. Il conclut par le fait que ce périmètre et cet engagement a minima engagent son groupe à s'abstenir sur cette délibération.

Mme le Maire précise que ce périmètre va être passé en revue en partenariat avec le Conseil Général.

Mme Durand ajoute que le ruisseau qui jouxte la bande enherbée de 5m sera bien pris en compte dans le périmètre comme la loi le prévoit.

Après ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote

VOTE : Majorité – 3 Abstentions

7 – AFFAIRES FONCIERES - ILOT ANCIENNE GENDARMERIE

Mme Durand présente les éléments de la délibération qui prévoit notamment la vente de l'îlot Gendarmerie pour un montant de 770 k€ au groupe C.I.S.N. pour la réalisation d'une opération immobilière comprenant 42 logements dont 12 sociaux, ainsi que la création de 2 locaux d'activités suite à une procédure d'appel à projet qui a donné lieu à deux réponses.

Mme Migault souhaite savoir pourquoi les réponses n'ont pas été vues en Commission d'appel d'offres.

Mme Durand précise qu'il ne s'agissait pas d'une procédure d'appel d'offres mais d'une procédure d'appel à projet qui a fait l'objet d'un jury spécifique.

Mme Migault souhaite connaître la composition du jury.

Mme le Maire indique que le jury était composé d'elle-même, du premier adjoint et de l'adjointe à l'urbanisme.

Mme Migault souhaite que si une nouvelle procédure identique était mise en œuvre, la minorité puisse être présente.

Mme Challier s'étonne de voir ce projet arriver tel quel sans concertation préalable.

A l'issue de ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions

8 – PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX - CHEMIN DU PRE DE LA SANDRE – BREZEAN

M. Macé présente les éléments de la délibération qui prévoit la réalisation de travaux de voirie et réseaux pour le raccordement de projets de constructions d'habitations situées « Chemin du Pré de la Sandre à Brézéan » et la répartition entre les différents propriétaires.

La délibération n'amenant aucune observation, Mme le Maire propose de passer au vote

VOTE : Unanimité

9 – CONVENTION BRO GWENRANN

Mme Lacroix présente les éléments de la délibération qui prévoit la mise en place d'une nouvelle convention triennale avec l'association Bro Gwenrann pour la mise en œuvre du festival Celtique et l'animation liée à la promotion de la culture liée à la danse celtique.

Mme Révault précise que son groupe trouve les animations et les activités de Bro Gwenrann intéressantes et souhaite faire quelques remarques globales sur le fonctionnement, qui n'est pas spécifique à Bro Gwenrann : « Nous souhaitons voir les bilans des associations dont ceux des manifestations qu'elles organisent. Nous évoquons régulièrement les restrictions budgétaires. Pour pouvoir estimer une somme à donner nous voulons une visibilité sur le budget accordé aux associations culturelles dans leur ensemble, et donc pour cela toutes les associations devraient figurer sur la même délibération, et non 6 mois après. Et enfin, vue la participation importante de la mairie pour l'organisation des Celtiques, aide logistique et financière, nous trouverions logique que la mairie, par le biais de la commission culture soit associée à la programmation des Celtiques. Même si nous apprécions ce programme, nous estimons cette coopération nécessaire. »

Mme le Maire, indique tout d'abord que le conventionnement est nécessaire car le montant de l'aide dépasse 23 000 €, qu'il existe de très bonnes relations de partenariat entre la ville et le Cercle Celtique, mais qu'il est absolument interdit sous peine d'ingérence et de gestion de fait, de prendre part à la prise de décision sur la programmation du festival.

Elle ajoute qu'une réunion est organisée chaque année courant octobre pour faire un retour d'expérience sur le festival.

Mme Lacroix précise également que l'attribution de la subvention est revue chaque année en commission.

Mme le Maire conclut la discussion en indiquant que la délibération concerne uniquement le conventionnement entre la ville et Bro Gwenrann et propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

10 – AVENANT À LA CONVENTION DE L'ASSOCIATION ARPEJE ET PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Mme Paolozzi-Dabo présente la délibération qui prévoit la reconduction de la convention avec l'association pour une durée complémentaire de un an qui permettra à la ville d'établir son Projet Educatif de Territoire (PEDT) et de redéfinir son périmètre d'intervention pour la Jeunesse.

Mme le Maire indique à l'assemblée que l'association ARPEJE a été informée de cette démarche qui a été lancée de manière coordonnée sur les 3 communes sur lesquelles intervient l'association à savoir Guérande, Herbignac et Saint-Lyphard.

En l'absence de remarque particulière sur le sujet, Mme le Maire propose de passer au vote

VOTE : Unanimité

11 – CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE LA VILLE DE GUERANDE ET L'OFFICE DU TOURISME DE GUERANDE 2015 – 2016

Mme Geffray présente la délibération qui prévoit de mettre en place une convention de deux ans avec l'Office du Tourisme sur les mêmes bases que la convention triennale précédente.

Elle précise que cette convention est proposée sur deux années dans l'attente des conclusions d'une prochaine loi qui étudie la possibilité de transfert de la compétence « Tourisme » aux intercommunalités.

Elle propose également de corriger les erreurs de dates figurant sur la convention annexée à la proposition de délibération.

En l'absence de remarque particulière sur le sujet, Mme le Maire propose de passer au vote

VOTE : Unanimité

12 – CONVENTION « DEMARCHE QUALITE RANDONNEE » AVEC CAP ATLANTIQUE

M. Dunet présente la délibération qui prévoit la signature d'une convention de partenariat entre CAP Atlantique et la ville de Guérande qui vise, dans le cadre d'une démarche territoriale globale, à améliorer la qualité des itinéraires, en préservant et en conservant le patrimoine des chemins ruraux, en prenant en compte les enjeux environnementaux et culturels.

M. Dunet précise que la mission de CAP consistera à réaliser un diagnostic, un plan de signalisation, un plan de gestion ainsi qu'un accompagnement dans le montage du dossier d'inscription au PIDPR pour les circuits suivants :

- Boucle de Kercabus (10,1 Km)
- Boucle de Poissevin (7,08 Km)
- Boucle de la Madeleine (13,28 Km)
- De Guérande aux marais de Saillé (12 Km)

M. Miché approuve le sens de cette démarche et souhaiterait qu'au-delà de la problématique des chemins, on puisse sensibiliser la population sur tout ce que l'on trouve comme déchets polluants dans la nature.

M. Boulo prend la parole en précisant qu'il se réjouit de l'intérêt porté par l'assemblée à la problématique des déchets verts. Il fait ensuite référence aux deux articles de journaux parus dans la presse locale, intitulés « des déchets verts pas si verts que ça » et indique qu'en sa qualité de conseiller subdélégué à l'Environnement il a souhaité pousser plus loin son investigation. Il s'est pour cela rendu sur les sites de Kerignon et Maisons Brûlées en compagnie de M. Rémy Gautron responsable de l'association Presqu'île Environnement.

Alors qu'il n'avait pas prévu que la question des déchets verts serait abordée lors de cette séance, il avait préparé un échantillon de « déchets verts » produits sur place et prélevés lors de sa visite afin de les montrer à ses collègues des commissions de CAP Atlantique Gestion des Services Urbains d'une part et Environnement, Risques et Itinéraires de loisirs d'autre part .

M. Boulot présente cet échantillon qui montre de nombreux déchets électriques, plastiques (...) qui polluent ces déchets verts.

Il souhaite qu'une prise de conscience rapide soit réalisée par les élus de CAP et propose d'engager dans le cadre de CAP Atlantique une réflexion sur le sujet en travaillant tout d'abord sur le cahier des charges fixé à la société de sous-traitance et sur les contrôles effectués. Il ajoute que des décisions devront être rapidement prises sur le sujet pour éviter que ces pseudos déchets verts parsèment la nature et soit disséminés sur le territoire de CAP Atlantique.

Mme le Maire indique que cette information sera évidemment remontée à CAP Atlantique car il est inadmissible que ce type de déchets verts puisse être retrouvé dans la nature. Elle ajoute qu'au-delà de la signalétique directionnelle, une signalétique de sensibilisation à la préservation de l'environnement devra être mise en place. Elle précise qu'une communication sera mise en œuvre et que des mesures devront être engagées pour juguler ce problème.

Elle conclut son propos en indiquant que l'environnement est une compétence communale et communautaire et qu'il est plus largement la responsabilité de tous afin d'éviter que la nature devienne une déchetterie.

A l'issue de ces débats, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

13 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. Loirat présente la délibération qui explique le dispositif mis en place pour le recensement de la population.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

14 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EXERCICE 2013

Les deux rapports sont présentés à l'assemblée sous la forme de deux vidéos donnant une vision d'ensemble des principaux éléments relevant de l'exploitation de ces 2 thématiques.

A l'issue de ces présentations, M. Miché se dit choqué par le fait que 7 ans après le premier rapport seuls 67% des branchements soient aux normes sur le territoire de CAP. Il souhaiterait qu'un diagnostic de la situation puisse être réalisé commune par commune afin que les autorités locales puissent prendre leur responsabilité et améliorer ce taux de branchement.

Mme le Maire indique que la question mérite effectivement d'être posée au vu de ce taux insatisfaisant. Elle ajoute par ailleurs qu'un travail important est actuellement mené par CAP afin d'améliorer la qualité des eaux dans le trait du Croisic. Chaque commune concernée a établi un plan d'actions, qui est vu séparément par les responsables de CAP afin de vérifier qu'il est bien suivi d'effets.

Elle précise que tous les outils de la police du maire sont utilisés afin que les propriétaires d'installations non conformes s'engagent à réaliser les travaux nécessaires.

Mme Durand prend la parole pour indiquer que la ville de Guérande dispose de la liste des installations non conformes et que des procédures sont en cours afin d'engager les propriétaires à réaliser les travaux de mise aux normes.

Question écrite groupe VGES.

M. Pageau se charge de la lecture de la question écrite :

Au cours du dernier conseil municipal il a été évoqué le problème de la baisse des dotations de l'État et des contraintes associées pour notre budget municipal. Notre groupe n'envisage pas la politique locale sans une action politique globale.

Une des raisons des difficultés budgétaires de l'État tient à l'évasion et à la fraude fiscale. Cette dernière coûte 2000 milliards d'euros par an à l'Europe. Si ce montant était imposé équitablement, les ressources nécessaires pour investir dans l'intérêt collectif et pour une transition durable seraient disponibles.

Pour le citoyen, il est choquant de savoir que certaines activités financées par l'argent public sont conduites de manière à éviter l'impôt en délocalisant les profits.

Nous, élus locaux, pouvons également jouer un rôle en agissant contre la fraude fiscale.

Depuis 2010, des collectivités françaises, à l'instar de la Chapelle Sur Erdre, commune de taille équivalente à Guérande, ont commencé à agir en exigeant plus de transparence comptable de la part des banques et des entreprises avec lesquelles elles travaillent.

C'est pourquoi nous demandons à Madame le Maire de soutenir la demande initiée par le réseau international « stop paradis fiscaux » (www.taxhavenfree.org) qui promeut, par exemple, la coopération et la transparence des comptes des entreprises.

Concrètement, la commune de Guérande peut s'engager à appliquer une politique ambitieuse :

- ajouter des clauses de garanties sociales, environnementales et anti-trust dans ses appels d'offre ;
- choisir des produits financiers labellisés Finansol, de préférence dans des banques éthiques (la Nef, le Crédit Coopératif...) ;
- exclure toute entreprise qui refuserait la transparence.

Nous en arrivons donc aux trois questions suivantes :

- La commune de Guérande va-t-elle signer l'appel du réseau « stop paradis fiscaux » ?
- La commune s'engage-t-elle à appliquer les trois critères susmentionnés ?
- Quels sont les principaux établissements bancaires auprès desquels la commune de Guérande a contracté des prêts ?

1 http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/09/la-fraude-fiscale-coute-2000-milliards-d-euros-par-an-a-leurope_3492352_3234.html

2 <http://www.ouest-france.fr/la-chapelle-met-de-lethique-dans-ses-prets-121761>

3 <http://www.finansol.org/>

4 Pour signer l'appel, contacter Gunilla Andersson : ga.javisst@telia.com

Réponse à la question écrite.

M. De la Chevasnerie répond à la question écrite :

Vous évoquez la baisse des dotations qui va conduire l'Etat à verser moins de subventions à notre commune cette année, avec les contraintes que cela implique pour notre budget. Effectivement, nous allons toucher 5 M€ en moins sur le municipale, ce qui nous engage à faire mieux avec moins.

Dans ce contexte, vous appelez la municipalité à soutenir une initiative destinée à lutter contre la fraude fiscale, afin de trouver par d'autres moyens l'argent qui fait défaut aujourd'hui au niveau national.

Sur le fond, nous partageons bien sûr votre constat s'agissant de la fraude fiscale : c'est un enjeu majeur, estimé à 80 milliards d'euros par an et nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité de lutter au quotidien sur ce sujet. Notre position est sans ambiguïté.

Sur ce sujet d'intérêt collectif, nous aimerions toutefois partager avec vous quelques réserves, qui nous conduisent à ne pas signer cette pétition.

- Nous pensons que le problème de la fraude doit être considéré dans sa globalité : fraude fiscale et fraude sociale simultanément. On ne peut évoquer l'une sans l'autre, ce sont les deux jambes d'un même problème. Compte tenu du contexte fiscal, où les gens ont le sentiment d'être écrasés par l'impôt, il nous paraît impératif de ne pas dissocier ces deux problèmes.
- Il est également impératif de tenir un discours réaliste. S'il suffisait de se baisser pour ramasser les 80 milliards d'euros de fraude fiscale que vous évoquez, cela fait bien longtemps que tous les gouvernements l'auraient fait. Dans les faits, le gouvernement propose tous les ans d'accentuer la lutte contre la fraude, et on obtient des résultats limités car ce travail est très difficile.
- Le dernier point, et non des moindres, est la nécessité de tenir un discours de vérité. Le déficit public et la réduction des dotations ne sont pas un problème lié à la fraude fiscale, mais la conséquence d'une politique économique désastreuse conduite depuis trois ans, mais plus globalement depuis trente ans à droite comme à gauche. Cette

politique nous a conduits aujourd'hui à un niveau d'impôts, de dette et de dépenses publiques records. Ce sont ces dépenses publiques que l'Etat essaye de réduire aujourd'hui, en partie au détriment des communes. Pour nous le vrai problème se situe au niveau de la politique économique, et doit être traité à la racine.

Ceci étant dit, nous serons néanmoins très attentifs aux résultats que produira l'action gouvernementale en matière de transparence fiscale.

A la Ville, nous sommes très stricts sur l'application des règles des marchés publics sur le plan des achats. Nous voulons également rappeler que ce sont souvent des entreprises de la région que nous connaissons bien qui répondent à ces marchés publics.

Nous sommes également soucieux d'adopter une démarche sociale en matière d'achats : nous sommes amenés à travailler avec des ESAT ou avec des entreprises de réinsertion, avec des appels d'offres qui relèvent parfois de la procédure de marchés réservés.

En ce qui concerne nos relations avec les établissements bancaires, nous avons recours à des établissements reconnus et solides comme la Caisse d'Epargne, La Banque Postale, La Caisse des dépôts et Consignations ou le Crédit Agricole qui nous proposent des produits simples et dont nous maîtrisons la composition. Tous ces établissements font, bien entendu, l'objet d'une autorisation officielle pour pratiquer leur activité. Rien dans leur réputation ne nous laisse à penser qu'ils exercent leur métier d'une façon contraire à l'éthique.

Mme le Maire propose alors d'ouvrir les débats.

M. Miché précise que le sens de cette question écrite était de penser globalement et d'agir localement en toute modestie et sans polémique.

Il prend pour exemple l'utilisation systématique des produits Microsoft par la collectivité alors qu'il existe des produits équivalents dans le monde libre. Il approuve par ailleurs le recours à l'ESAT de Saillé pour la réalisation, de certaines prestations pour le compte de la commune

Il regrette que la ville ne signe pas l'appel du réseau « stop paradis fiscaux » comme le fait La Chapelle sur Erdre. Il ajoute qu'il considère également la fraude fiscale et la fraude sociale comme n'étant pas du même ordre.

Après cette remarque, Mme le Maire présente le livre réalisé en collaboration avec la Région « *Guérande, ville close, territoire ouvert* », fruit de 10 ans de recherche qui est remis à chacun des membres du Conseil Municipal.

Mme le Maire donne ensuite lecture des marchés signés depuis le dernier Conseil Municipal et clôt la séance.

Fin de séance à 20h45.

Le secrétaire de séance